



ROLAND-GARROS 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

DESTINATION ROLAND GARROS

Lancement de l'opération « Destination Roland-Garros »
à partir du 24 janvier

Paris, le 17 janvier 2022

Dans le cadre du prochain tournoi de Roland-Garros, qui se déroulera du 16 mai au 5 juin 2022, la Fédération Française de Tennis renouvelle, à partir du 24 janvier, l'opération, désormais baptisée « Destination Roland-Garros », permettant l'attribution de wild-cards au mérite à des joueurs(es) français(es) pour le tournoi principal et les qualifications (simples dames et messieurs), ainsi que pour les tableaux juniors (simples garçons et filles).

Ce dispositif, mis en place par la Direction Technique Nationale, permettra d'attribuer, via deux circuits différents (France et international), deux invitations pour chaque tableau principal (dames et messieurs) ainsi que deux invitations pour chaque tableau de qualifications (dames et messieurs) de Roland-Garros.

Les joueurs(es) français(es), qui obtiendront les meilleurs résultats sur une série de tournois professionnels disputés en France (circuit France), auront l'opportunité d'obtenir une wild-card pour le tableau final ou pour les qualifications de Roland-Garros. Chez les dames, ce circuit, qui compte 11 tournois* ITF ou WTA (liste dans le règlement en pièce-jointe), débutera le 24 janvier avec le tournoi d'Andrézieux-Bouthéon (W60). La première étape du circuit France masculin, composé de 7 tournois Challengers* (liste dans le règlement en pièce-jointe), aura, quant à elle, lieu à Quimper, à partir du 24 janvier également.

Les performances des joueurs(es) français(es) sur le circuit international leur permettront également de décrocher des invitations pour le Grand Chelem parisien. Les classements ATP Race to Torino et WTA Race du lundi 9 mai 2022 seront en effet pris en compte pour décerner

une wild-card pour chaque tableau principal (dames et messieurs) et chaque tableau de qualifications (dames et messieurs).

La FFT appliquera également ce processus pour les joueurs(es) français(es) dans le cadre du tournoi de Roland-Garros juniors. Deux wild-cards seront délivrées pour chaque tableau principal du tournoi (garçons et filles), via deux circuits distincts (France et international).

Veillez trouver, ci-joint, le règlement de l'opération « Destination Roland-Garros ».

* À l'issue de chaque tournoi, le classement actualisé de « Destination Roland-Garros » France sera publié sur le site de la FFT : www.fft.fr

Contact presse

Emmanuelle LEONETTI

Tél. : 01 47 43 56 37 – mleonetti@fft.fr

La Fédération Française de Tennis